

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26/10/2022

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 26 octobre 2022 à 11 h 00, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

REPRÉSENTÉS

- M. ARFEUILLE Arnaud, Conseiller départemental (*procuration à M. VIANDON*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC (*procuration à M. DURANT*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. SIRDEY*)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. DUPRAT*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. MAU*)
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. RECORS*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. MINCOY*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. ASTIER*)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. DAIRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme BRISSON*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LE YONDRE Nathalie, Maire d'AUDENGE

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 19 octobre 2022 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 22 septembre 2022.

Délibération n° DE-0039-2022

Objet : Convention Pôle emploi – Cap Emploi

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le Centre de Gestion a conclu en 2013 une convention cadre de partenariat avec Cap emploi. Ce partenariat a été pensé pour répondre aux exigences de la convention signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en 2011 en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés dans la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, le Centre de Gestion a signé en 2021 la version 4 de la convention avec le FIPHFP pour une durée de trois ans.

Le Président rappelle également aux membres du Conseil d'administration que le Centre de Gestion a conclu, en 2018, une convention cadre de partenariat avec Pôle emploi afin de cadrer les actions communes en faveur de l'accès des demandeurs d'emploi aux métiers territoriaux notamment par le biais d'action de montées en compétences.

Compte tenu de l'évolution du positionnement de Pôle emploi quant à son rôle, notamment financier, dans l'organisation des actions partenariales de formation, cette convention renouvelée chaque année depuis 2018 par tacite reconduction, ne reflète plus la réalité du partenariat.

Il est proposé, en accord avec les deux partenaires qui ont récemment opéré un rapprochement institutionnel, d'inscrire, dans une seule convention tripartite, nos engagements en faveur de l'accès des demandeurs d'emploi, et notamment des demandeurs d'emploi en situation de handicap, aux emplois des collectivités girondines ainsi que ceux permettant de favoriser le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Les actions communes cadrées par cette convention concernent :

- les échanges d'informations entre professionnels sur les métiers, les emplois et la gestion statutaire de l'inaptitude physique ;
- la participation à des événements d'information et de communication à destination des publics cibles ;
- les actions en faveur du développement des compétences ;
- les actions en faveur du développement de l'apprentissage dans les collectivités territoriales ;
- les actions en faveur du maintien, de l'accompagnement dans et/ou en l'emploi et du reclassement pour inaptitude physique.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/10/2022

APPROUVE :

- le principe d'un conventionnement partenarial entre le Centre de Gestion, Pôle emploi Gironde et Cap emploi selon le projet annexé à la présente.

AUTORISE :

- le Président à négocier et conclure les documents conventionnels correspondant.

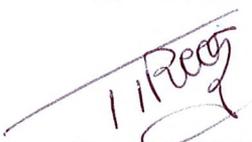
Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (1) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 26 octobre 2022.

Le Président,




Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 26 OCT. 2022

PUBLIÉE LE : 26 OCT. 2022

(1) Par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr